

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Congrès d'Etude de Rennes 26 et 27 mai 2004

Imposer le développement et la démocratisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, Contre les projets de recomposition libérale, contre l'asphyxie budgétaire,

1. Le développement du Service Public National d'Enseignement Supérieur et de Recherche, dans l'unité et la complémentarité de ses composantes, est une nécessité. Le Congrès appelle la communauté scientifique à s'opposer à la visée libérale d'« université-entreprise » et à la réduction des organismes de recherche en simples « agences de moyens »

- a) le co-développement de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur publics constitue un objectif majeur ; contre la logique libérale de mise en concurrence et la hiérarchisation des établissements, il s'agit d'améliorer et de développer les complémentarités, les coopérations entre universités et avec les grands organismes ;
- b) les relations recherche-enseignement supérieur publics et activités économiques doivent être établies sur une base transparente, démocratiquement contrôlées, sans inféodation aux intérêts privés et à la recherche du profit. Il importe en même temps de développer les coopérations, les échanges en matière de recherche comme de formations, aux différents niveaux régional, national, européen, et mondial, Nord-Sud inclus.

2. La prise en compte des besoins sociaux de formations supérieures et de recherche, le développement des connaissances appellent le renforcement de la recherche publique, une réelle démocratisation de l'accès et de la réussite dans l'Enseignement Supérieur.

- a) à l'opposé de la mise en œuvre du LMD, les liaisons recherche-formations supérieures doivent structurer l'enseignement supérieur à tous les stades des cursus ;
- b) la coupure entre le cycle Licence dit " d'accueil et de proximité " et le cycle Master et Doctorat domaines de " l'attractivité et de la compétitivité " telle qu'engagée par le Ministre serait une régression inacceptable ;
- c) à l'inverse de la logique " pôles d'excellence " / " universités de proximité " qui doit être vigoureusement combattue, c'est un maillage et un réseau équilibrés de la carte des formations et de la recherche qu'il faut conforter et développer. Dans un cadre national des formations et des diplômes qu'il faut imposer, la diversification des formations, leur dimension professionnalisante doivent être développées, notamment pour des formations menacées comme celles des IUP, l'AES, les STAPS, les formations préparant aux concours de la fonction publique, particulièrement ceux de l'enseignement ;
- d) La nécessaire évaluation des structures de recherche impose la création d'une instance de type comité national prenant en compte le pluralisme des travaux et représentant de façon équilibrée toutes les composantes de la communauté scientifique. Il faut aussi définir un dispositif assurant des décisions démocratiques et transparentes du développement de la recherche sur l'ensemble du territoire.

3. La revalorisation du métier d'enseignant-chercheur est urgente ; contre son déclassement, il est nécessaire de le rendre attractif et pleinement reconnu ; il faut également reconnaître le rôle actuel des enseignants de statut de second degré, faciliter leur accès à la recherche et au statut d'enseignant-chercheur ;

- a) L'unité des missions enseignement/recherche/responsabilités administratives/rayonnement régional-national-international des enseignants-chercheurs doit être pleinement assurée ;
- b) Le projet exposé par la CPU de statut unique chercheurs/enseignants-chercheurs doit être rejeté, il conduirait à la disparition des statuts de ces deux métiers différents, fondamentaux pour la recherche comme pour l'enseignement supérieur publics. C'est au contraire vers le développement des passerelles, des mobilités entre ces deux métiers qu'il faut s'engager ;
- c) Garantir la liberté dans la recherche scientifique et les moyens concrets de son exercice, notamment par :
 - la réduction à 150 heures du service d'enseignement des enseignants-chercheurs, avec l'égalité TP-TD, et à 288 heures pour les enseignants de statut second degré,
 - la prise en compte de l'ensemble des activités d'enseignement et d'administration dans les services,
 - l'établissement d'un demi service d'enseignement pendant les 3 premières années d'entrée dans la fonction.

4. Des mesures fortes et concrètes pour transformer la situation inacceptable des doctorants et des jeunes docteurs :

- a) la lutte contre la précarité qui frappe particulièrement les jeunes chercheurs ; cette précarité est inacceptable et incompatible avec le bon fonctionnement et avec le développement du Service Public d'enseignement supérieur et de recherche ;
- b) la mise en place d'un statut des doctorants, garantissant le salaire et les droits sociaux que revendiquent les jeunes chercheurs ;
- c) pour faciliter la formation et l'accès aux emplois hautement qualifiés, notamment ceux de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans ce cadre, la création d'un statut de fonctionnaire stagiaire, avec un pré-recrutement dès le début de la thèse.

5. Un effort national à la mesure des besoins et d'un nécessaire développement : budget 2005, Loi d'Orientation et de Programmation pour la Recherche et l'Enseignement Supérieur (LOP)

- a) L'objectif, c'est de relancer la démocratisation et d'aller vers les 3 Millions d'étudiants en formation initiale et continue pour l'essor culturel, social et économique du pays ;
- b) Le budget 2005 et la LOP doivent prévoir l'augmentation de la dépense moyenne par étudiant à hauteur de 10.000 euros avec l'effort prioritaire pour les universités et atteindre l'objectif de 3 % du PIB pour la recherche avec doublement du budget de la recherche publique civile pour passer de 0,6 à 1,2 % du PIB.
- c) **La création poursuivie sur plusieurs années d'au moins 5000 emplois nouveaux d'enseignants-chercheurs par an doit être décidée pour répondre**
 - au rattrapage des retards et des inégalités d'encadrement des universités (cf. rapport Laugénie, octobre 2001) ;
 - à l'amélioration de l'encadrement pédagogique;
 - à l'augmentation des possibilités de recherche pour les universitaires par la création de postes d'accueil dans les organismes, l'allègement du service des néo-enseignants-chercheurs (3.600 emplois), le passage de 192 h à 150h pour l'ensemble des enseignants-chercheurs ;
- d) **Pour assurer en même temps le remplacement des 14.000 départs à la retraite prévisibles (MC et PR),**
 - il faut prévoir une moyenne annuelle de 7.000 nouveaux recrutés par an,
 - ce qui implique l'accroissement du nombre de thèses soutenues chaque année, par le développement des études doctorales,
 - avec dans l'immédiat le doublement du nombre des allocations recherche et leur revalorisation.

Des enjeux majeurs pour l'enseignement supérieur et la recherche sont aujourd'hui posés. Le Congrès appelle tous les syndiqués à se saisir de ces propositions, à en débattre avec tous les enseignants du supérieur, à renforcer le syndicat et à développer son activité dans les établissements. Le Congrès appelle les enseignants du supérieur, tous les personnels à intervenir et à s'impliquer dans ces débats des Etats Généraux. Il est décisif que s'affirme fermement le refus des projets régressifs du Ministre, que soient élaborées collectivement des propositions novatrices et positives pour le Service Public et ses personnels, que monte en force l'exigence de moyens budgétaires en emplois et en crédits à la mesure des besoins.

Rennes le 27 mai 2004